

LETTRE OUVERTE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pour développer ensemble une vision concertée de la forêt: une coalition historique appelle à l'action

Dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt initiée par le gouvernement depuis février dernier, plus d'une vingtaine de partenaires du milieu forestier unissent leur voix dans un consensus historique pour demander des changements majeurs quant à la manière dont la forêt est aménagée et gérée. Tous ensemble, nous convenons que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier adoptée en 2010 doit être revue en profondeur pour amener des changements ambitieux au régime forestier actuel dans le respect des acquis, mais qui favoriseront une foresterie innovante et rassembleuse. Ce consensus rallie aussi bien l'industrie forestière, sylvicole, acéricole et fauniques, les coopératives forestières, les représentants de la forêt privée et des utilisateurs de la forêt à des fins récréatives, les syndicats de travailleurs, des groupes environnementaux et de conservation de la nature ainsi que des élus municipaux.

Pour les partenaires, le manque de prévisibilité actuel rend difficiles un aménagement et une utilisation cohérente du territoire et limite les initiatives innovantes. La gouvernance de la forêt, lourde et complexe, se retrouve déconnectée de ce qui se passe dans les régions, sur le terrain, et de ceux qui y vivent et en vivent. La collaboration et la concertation doivent être remises de l'avant, car elles se perdent à travers une myriade de tables. Ces enjeux exigent une réponse coordonnée et ambitieuse pour assurer l'adaptation de notre forêt aux menaces des changements climatiques qui s'accroissent.

Ainsi, nous proposons de réviser le cadre de gouvernance pour établir les responsabilités aux bons niveaux territoriaux afin d'être plus près des enjeux, en mettant en place un aménagiste indépendant par territoire, intégré et imputable. Nous proposons également d'intégrer les différents usages et les différentes valeurs de la forêt à même la planification de l'aménagement forestier. Enfin, nous proposons aussi de continuer de miser sur la forêt naturelle et son dynamisme pour s'adapter, favorisant ainsi la résilience des écosystèmes et le maintien des services socioécologiques attendus. Ces mesures, parmi d'autres, sont essentielles pour maintenir la vitalité économique des entreprises du territoire, maximiser les retombées pour la société québécoise, soutenir les travailleurs et leurs communautés ainsi que pour protéger la biodiversité et la santé des forêts du Québec. Qui plus est, les partenaires attestent que l'aménagement du territoire forestier devra reconnaître les droits des Premières Nations en leur accordant la place qui leur revient.

La forêt privée ne doit pas être oubliée lors de cette remise en question. Ainsi, les partenaires sont d'avis que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit être plus actif en amont des processus gouvernementaux de manière à s'assurer que les règlements et lois soient modernisés et plus respectueux du droit de produire des propriétaires forestiers. Une amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers est également souhaitée.

Nous faisons donc appel aux acteurs gouvernementaux, ainsi qu'à la société civile pour soutenir ces propositions, qui constituent une opportunité unique de réaliser une transition juste vers une gestion durable et inclusive de nos forêts. Celles-ci, ainsi que les activités qu'elles supportent sont trop importantes pour les régions du Québec, comme pour l'ensemble de la société, pour les laisser plus longtemps confinées à un régime qui ne permet pas de répondre aux défis actuels et à venir, aussi bien sur le plan économique qu'environnemental. Ensemble, nous pouvons mettre sur pied un aménagement digne d'une forêt d'avenir et faire de ce projet de société une fierté nationale. Il est temps de passer à l'action !

Les propositions consensuelles des partenaires pour l'avenir de la forêt québécoise sont disponibles à l'adresse suivante : www.oifq.com/images/2024/Avenir_foret_consensus_partenaires_2024.pdf

Le groupe des partenaires :

Yanick Baillargeon

Président, Alliance Forêt Boréale

Rénald Bernier

Président, Groupements forestiers Québec

Louis Bégin

Président, Fédération de l'industrie manufacturière FIM- CSN

Gaétan Boudreault

Président, Fédération des producteurs forestiers du Québec

Daniel Cloutier

Directeur québécois, Unifor

Claire Ducharme

Vice-présidente, Conservation de la nature Canada

Dominic Dugré

Président-directeur général, Fédération des pourvoiries du Québec

Normand Fiset

Président, Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Louis-Serge Gagnon, ing.f.

Président, SFI-Québec

Stéphane Gagnon

Président, Fédération québécoise des coopératives forestières

Nancy Gélinas

Doyenne, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, UL

Luc Goulet

Président, Producteurs et productrices acéricoles du Québec

François Laliberté, ing.f., Ph. D.

Président, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Jacques Laliberté, ing.f.

Président, Association des grands propriétaires forestiers du Québec

Charles-Philippe Mimeault-Laflamme, ing.f.

Président, Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec

Guillaume Ouellet

Président, ZECs Québec

Jean-François Samray

Président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec

Alice-Anne Simard

Directrice générale, Nature Québec

Luc Vachon

Président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD)